

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 septembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour lancer le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-73, Loi sur la dissolution ou la cession de sociétés d'État.

La plupart des députés le savent, le projet de loi fait suite aux engagements pris dans le budget de février dernier dans les termes suivants:

Nous continuerons de privatiser les sociétés d'État et de nous départir de nos investissements lorsqu'une participation de l'État au capital de ces entités n'est plus nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique publique.

Nous entreprenons également de dissoudre un certain nombre de sociétés d'État et d'autres organismes, dont les fonctions peuvent être assumées efficacement par d'autres entités.

Parmi les organismes qui seront dissous et dont les fonctions seront confiées à d'autres entités figurent la Corporation Place du Havre, la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée et l'Office canadien des provendes.

Voilà ce que disait le budget, et nous voici aujourd'hui en train de concrétiser les engagements du gouvernement. Le budget nommait trois sociétés, et la mesure à l'étude en ajoute trois autres: la Harbourfront Corporation, la Société de construction des musées du Canada et Les Associés Mingan Limitée.

Avant de parler plus en détail de ces six entités, je voudrais décrire clairement les objectifs que le gouvernement s'est fixés pour assurer une meilleure gestion des sociétés d'État.

Nous savons que les sociétés d'État ont joué et continueront de jouer un rôle important dans le développement de la trame économique, sociale et culturelle du Canada. Elles constituent des instruments puissants et efficaces de la politique du secteur public; leur autonomie relative et leur marge de manoeuvre leur permettent de répondre aux besoins des Canadiens et de réagir à l'évolution du milieu externe avec une aisance dont ne disposent pas les ministères.

Ensemble, les sociétés d'État représentent une part importante des actifs et de l'emploi du secteur public fédéral. Les 57 sociétés mères et les 112 filiales en propriété exclusive ont des actifs qui s'élèvent à 54 milliards de dollars, elles fournissent du travail à 140 000 personnes et reçoivent environ 4,9 milliards de dollars par an sous forme de paiements du Trésor fédéral.

[Français]

Les sociétés sont souvent tenues d'offrir des biens et des services à des clients que le secteur privé préfère éviter, pour une raison ou une autre, tout en étant financièrement viables et, dans certains cas, elles doivent faire fructifier le capital investi en elles par le Canada.

Présenté en novembre 1984, le programme de renouveau économique vise à relancer l'économie. Il part de deux principes qui se renforcent mutuellement: rétablir la santé, l'intégrité et la discipline dans les finances publiques, et modifier le cadre économique du pays pour que les forces du marché et non les signaux du gouvernement dirigent l'économie.

[Traduction]

Bref, nous avons voulu abolir les contraintes qui freinaient le dynamisme économique et, notre mission accomplie, céder la place aux forces du marché et à l'esprit d'entreprise, car nous y voyons le moyen de revitaliser l'économie, de la rendre et de la maintenir concurrentielle au niveau international.